

Un prêtre condamné à 15 ans de prison pour génocide

Hirondelle, 26 mars 2008

Arusha, 26 mars 2008 (FH) - Le curé de la paroisse Ruyenzi, dans le sud du Rwanda, l'abbé Denis Sekamana, a été condamné mercredi dernier à 15 ans de prison ferme après avoir été reconnu coupable d'avoir joué un rôle dans le génocide de 1994, a-t-on appris lundi de source associative rwandaise. Le prêtre a été condamné par la juridiction gacaca du secteur Huye, rapporte, sur son site internet, la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands lacs (LDGL), un collectif basé à Kigali.

Les juges ont conclu à la responsabilité de l'homme d'église dans le meurtre de trois personnes, dont une avait été tuée à un barrage routier où se tenait Sekamana, non loin de l'Institut catéchétique africain (ICA) à Butare, indique la LDGL. Les juges l'ont également reconnu coupable d'avoir distribué de la nourriture aux tueurs

pour leur permettre de poursuivre « leur travail », poursuit l'organisation. Pendant le génocide, l'abbé Sekamana était directeur de l'ICA, un centre de formation appartenant à l'église catholique. Le prêtre avait d'abord été incarcéré en septembre 1994 puis relâché, 4 ans plus tard, après avoir purgé sa peine. Il avait comparu devant la justice conventionnelle. Plusieurs ecclésiastiques poursuivis pour génocide ont comparu au Rwanda devant les tribunaux classiques ou devant les juridictions gacacas inspirées de l'ancienne justice villageoise rwandaise. Au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), basé à Arusha, en Tanzanie, l'abbé Athanase Seromba, premier prêtre jugé par cette juridiction des Nations unies, a été condamné en appel à la prison à vie le 12 mars dernier.

ER/AT/GF